



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2023-1146
Demande : Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles
Produit : Herbicide Authority Supreme
Numéro d'homologation : 32562
Principes actifs : 250 g/L de sulfentrazone, 250 g/L de pyroxasulfone
Numéro de document de l'ARLA : 3461698

Contexte

L'herbicide Authority Supreme est un herbicide concentré en suspension, homologué pour la suppression en présemis ou en prélevée des latifoliées et des graminées dans le pois sec, le pois chiche, le soja, le tournesol et les conifères cultivés en champ (y compris les arbres de Noël). Pour obtenir des détails précis sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

L'objectif de la demande en question est d'inclure la soude roulante parmi les mauvaises herbes réprimées par une application de l'herbicide Authority Supreme aux doses actuellement homologuées.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations n'étaient pas requises étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

L'ajout de la répression de la soude roulante à l'étiquette de l'herbicide Authority Supreme offre aux producteurs une option supplémentaire pour lutter contre cette mauvaise herbe dans les cultures indiquées sur l'étiquette au début de la saison de culture.

Le demandeur a présenté un argumentaire scientifique basé sur des renseignements déjà fournis. La justification a démontré que l'application de l'herbicide Authority Supreme conformément aux instructions figurant sur l'étiquette devrait permettre une répression acceptable de la soude roulante.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis, et les a jugés acceptables pour inclure la soude roulante dans la liste de mauvaises herbes réprimées par l'application de l'herbicide Authority Supreme.

Références

3447702 2023, AUTHORITY SUPREME Herbicide (PCP 32562): Value Rationale
Suppression of Russian Thistle, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1,
10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9